



frais du locataire sur frais nom sur boite aux lettres

Par **ramena**, le **10/01/2013** à **15:55**

frais de syndic en tant que locataire (étudiant) le syndic nous demande des frais pour changer les noms sur interphone et boite aux lettres de 23 euros, certains syndics demandent jusqu'à 60 euros !!!!!!!!! Or, il y a une JURISPRUDENCE : TGI GRENOBLE 2002 qui confirme que cela fait partie des clauses abusives. Quant est-il ? Quelle démarche à faire dans ce cas là ?

Par **HOODIA**, le **10/01/2013** à **18:24**

Le démontage de l'interphone ou de la plaque nécessite l'intervention d'une société qui fait payer environ effectivement 60 euros pour son déplacement ,et que vous retrouvez dans les charges .

Pouvez vous m'expliquer pourquoi le fait de mettre votre nom sur la plaque ou de l'interphone soit au frais du propriétaire?

IL s'agit de charges récupérables.

Par **janus2fr**, le **10/01/2013** à **19:23**

Bonjour ramena,
Quelques formules de politesse telles "Bonjour" ou "Merci" sont les bienvenues dans les messages. C'est la moindre des marques de respect envers les bénévoles qui prennent sur leur temps pour vous répondre ici...

Par **ramena**, le **10/01/2013** à **20:05**

merci de me remettre à ma place...Oui, c'est vrai qu'un bonjour et merci c'est bien